



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE

Maître d'ouvrage : Municipalité de Saint-Maurice



St-Maurice, carrière des Râpes

Concept d'accessibilité

Version 2 – 20 mai 2020



INGENIEURS CONSEILS

Aménagements Régulation du trafic
Modélisation Transports urbains
Planification Etude d'impacts
Ferroviaire Large events

Citec Ingénieurs Conseils SA
rue du Bourg 17
CH-3960 Sierre

Tél +41 (0)27 456 39 24 ■
Fax +41 (0)22 809 60 01 ■
e-mail: citec@citec.ch ■
www.citec.ch ■

Contrôle qualité

Version	Auteur(s)	Vérificateur(s)	Date de validation
R.19162.0	PF/PPE	PF	2 octobre 2019
R.19162.0 - v2	PF/PPE	PF	20 mai 2020

Sommaire

1. Introduction	3
1.1. Contexte et objet de l'étude	3
1.2. Périmètres de l'étude	3
2. Situation actuelle	4
2.1. Caractéristiques du secteur	4
2.2. Diagnostic	4
3. Génération et choix de variantes	6
3.1. Accès poids-lourds	6
3.2. Cheminements piétons	7
4. Mise au point et phasage	9
4.1. Accessibilité par phases	9
4.2. Rte de la Carrière	11
4.3. Carrefour av. de Vérollez / route de la Cimenterie	13

1. Introduction

1.1. Contexte et objet de l'étude

Une **demande d'exploitation** (avec augmentation des volumes d'excavation ainsi que la création d'une décharge pour matériaux propres) de la **carrière des Râpes à St-Maurice** est en cours de discussion et a fait l'objet d'une étude d'impact. La problématique de l'accessibilité à cette exploitation est à **analyser en détails** car un certain nombre de problèmes sont déjà connus et liés à la **situation actuelle**. De plus, le **secteur des Perris** (site de l'ancienne cimenterie) fait également l'objet de réflexions poussées quant à un futur plan de quartier.

La Municipalité de St-Maurice souhaite ainsi se pourvoir d'un **concept d'accessibilité du secteur** ; c'est l'objet du présent rapport.

1.2. Périmètres de l'étude

Le périmètre d'étude comprend le secteur de la carrière, ses abords proches, ainsi que les axes potentiellement utilisés pour sa desserte future (figure 1).

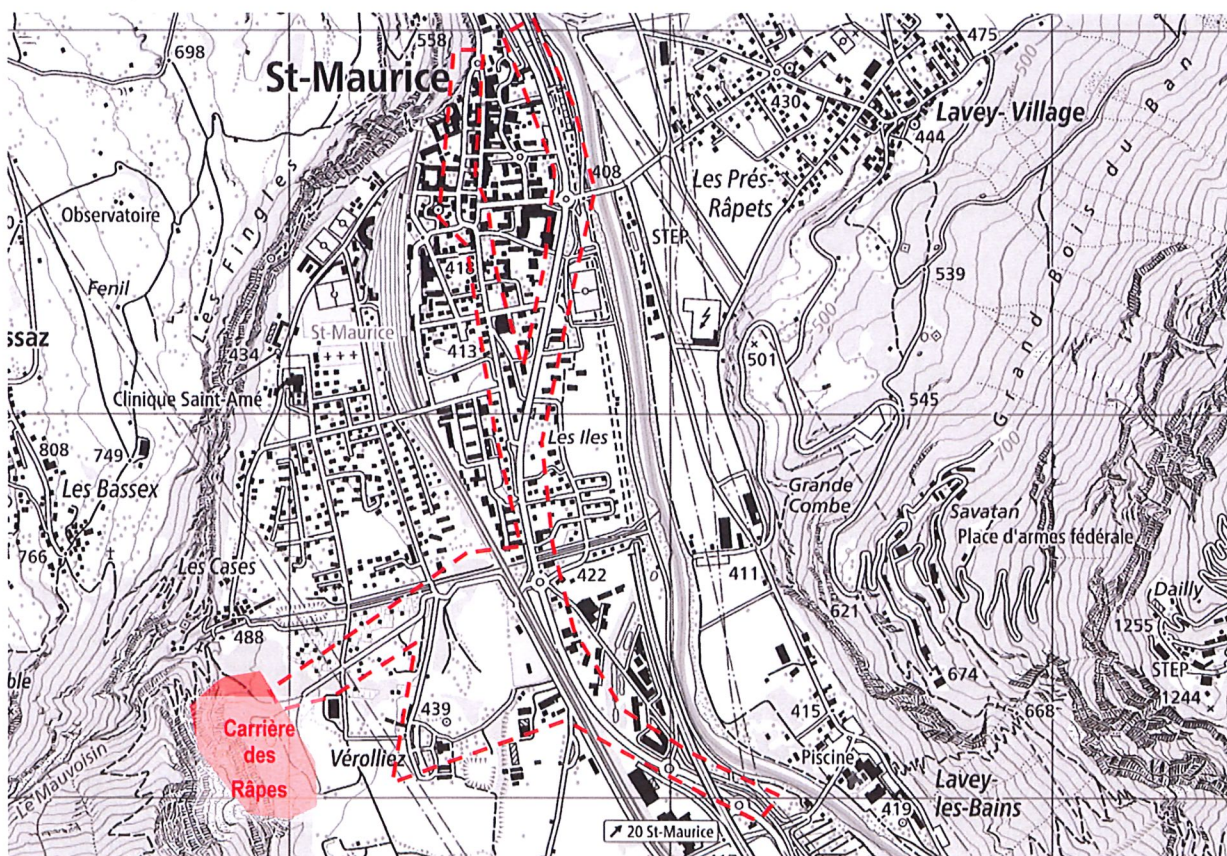


Figure 1 – Périmètre d'étude restreint (Ouest) et élargi (Est)

2. Situation actuelle

2.1. Caractéristiques du secteur

Le secteur étudié présente les caractéristiques suivantes :

- **Génération de trafic** prévue avec l'exploitation future de la carrière : moyenne de **60 camions** par jour.
- Présence de la **Maison de la Famille** à Vérolliez où de nombreux enfants se rendent depuis la ville (en conflit avec le flux des poids-lourds).
- **Site de l'ancienne cimenterie** (Les Perris) **désaffecté** actuellement, où un projet de plan de quartier est prévu.

2.2. Diagnostic

La figure 2 ci-contre synthétise (diagnostic et localisation) les éléments problématiques principaux relevés sur le secteur.

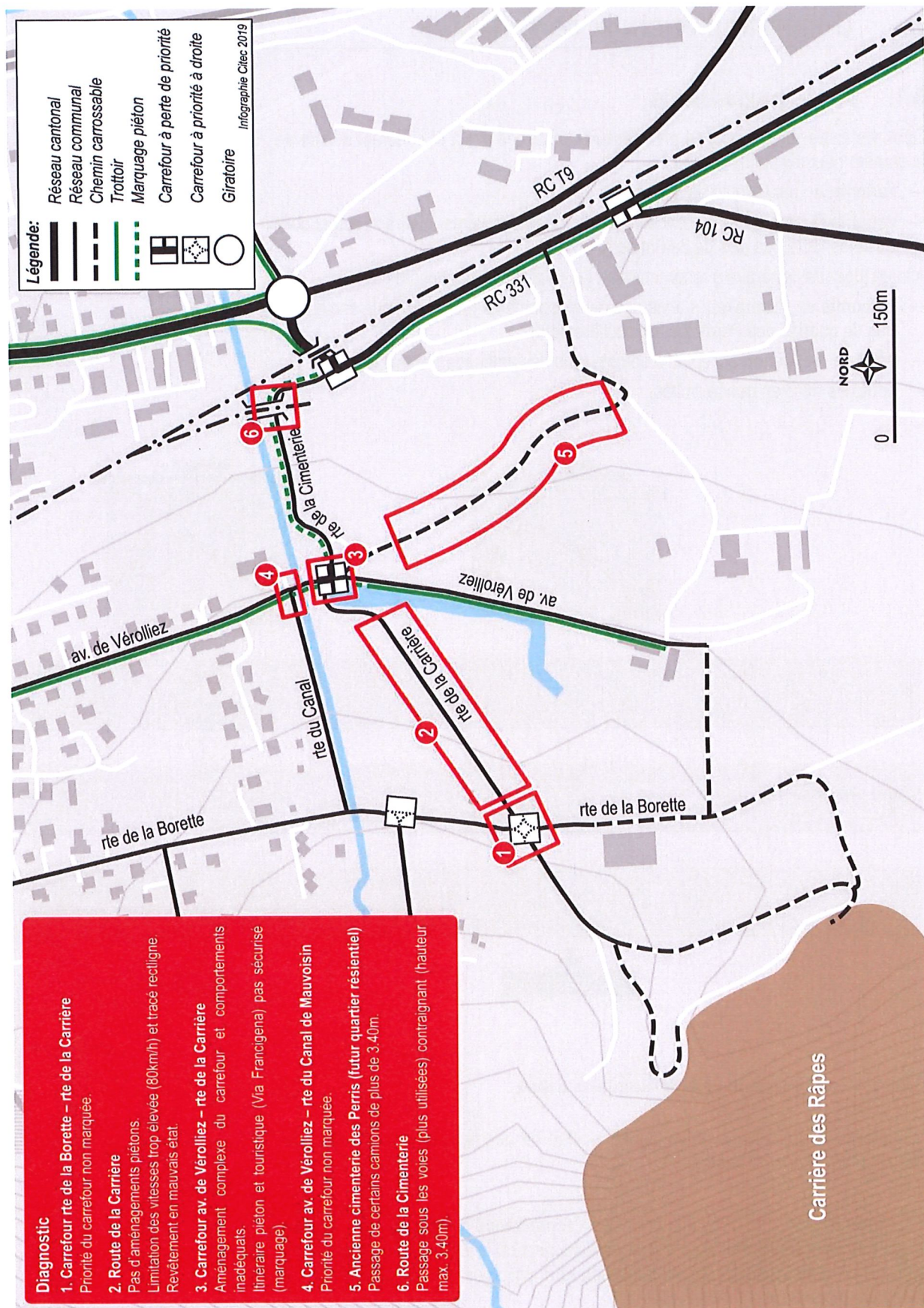


Figure 2 – Caractéristiques de la situation actuelle

3. Génération et choix de variantes

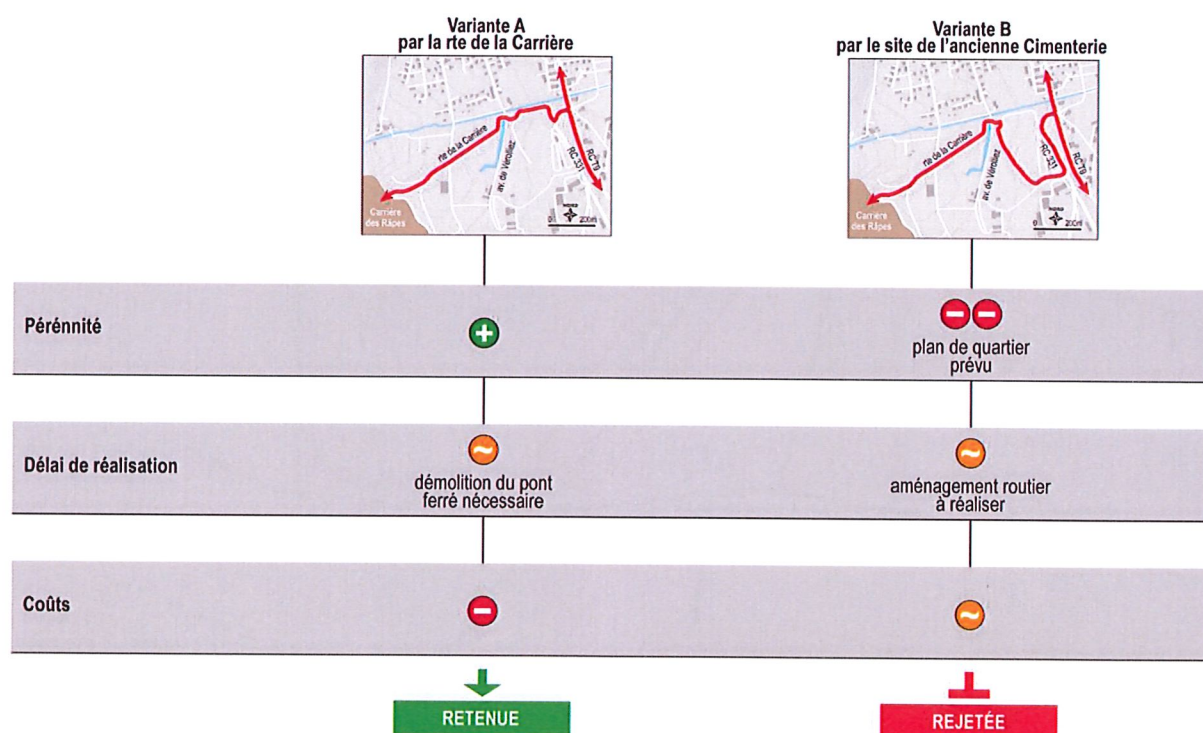
3.1. Accès poids-lourds

Deux variantes sont proposées afin d'assurer un accès direct et cohérent au site de la carrière pour les poids-lourds :

- **Variante A** : par la route de la Carrière.
- **Variante B** : par le site de l'ancienne Cimenterie des Perris (itinéraire actuel pour les poids-lourds de plus de 3.40m de haut).

Afin de juger de l'itinéraire à recommander, les objectifs suivants sont retenus :

- **Pérennité** de l'itinéraire vis-à-vis des développements prévus dans le secteur (le plan de quartier des Perris tout particulièrement).
- **Délai de réalisation** acceptable compte tenu des aménagements à réaliser.
- **Coûts** de mise en œuvre limités.



Infographie Citec 2019

Figure 3 – Accès poids-lourds : analyse multicritères et choix

La **variante A** est retenue, étant donné le plan de quartier prévu sur le site des Perris (critère jugé éliminatoire).

A l'échelle de la ville de Saint-Maurice, il est **recommandé de ne pas autoriser les poids-lourds à emprunter l'av. d'Agaune** (uniquement la T9), même si un chantier à Massongex est prévu (le léger détour impliqué est anodin au vu des potentiels désagréments causés au centre-ville).

3.2. Cheminements piétons

Au niveau des itinéraires piétons, trois variantes sont proposées pour satisfaire les lignes de désir entre la Maison de la Famille et les parties Est, respectivement Ouest de la ville :

- **Variante A** : par le plan de quartier des Perris.
- **Variante B** : par la route de la Carrière.
- **Variante C** : par la rive droite du Mauvoisin.
- **Variante D** : par la route au Sud de la Cimenterie.

Afin de juger de l'itinéraire à recommander, les objectifs suivants sont retenus :

- **Confort et sécurité** de l'itinéraire piéton (vis-à-vis du trafic poids-lourds tout particulièrement).
- **Phasage** peu ou pas contraignant vis-à-vis du plan de quartier prévu sur le site des Perris.
- **Faisabilité** de l'aménagement de l'itinéraire.
- **Coûts** de mise en œuvre limités.
- Respect des **lignes de désir**.

Selon l'analyse multicritères présentée sur la figure 4, **il est recommandé de retenir la variante D** (par la route au Sud de la Cimenterie).

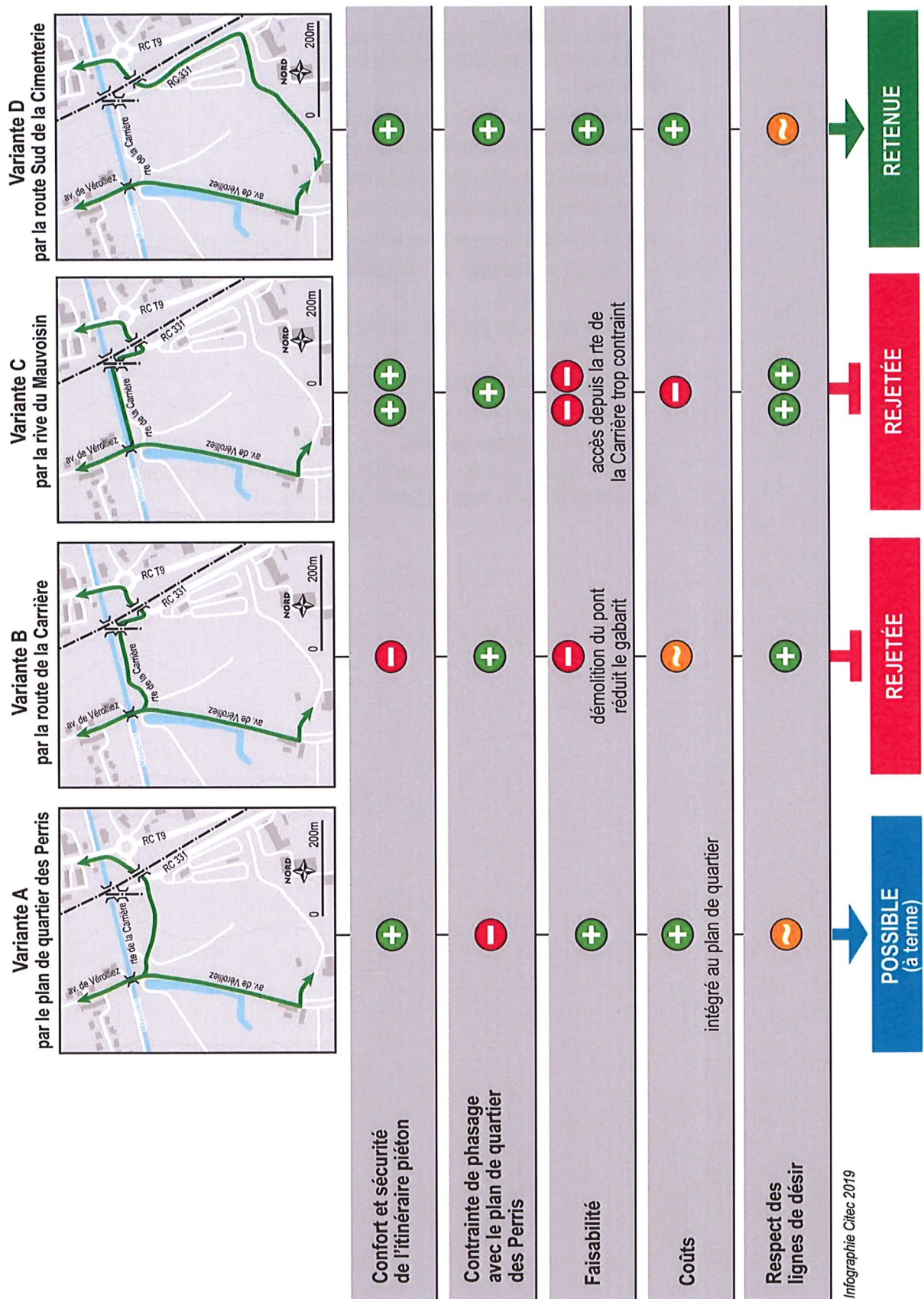


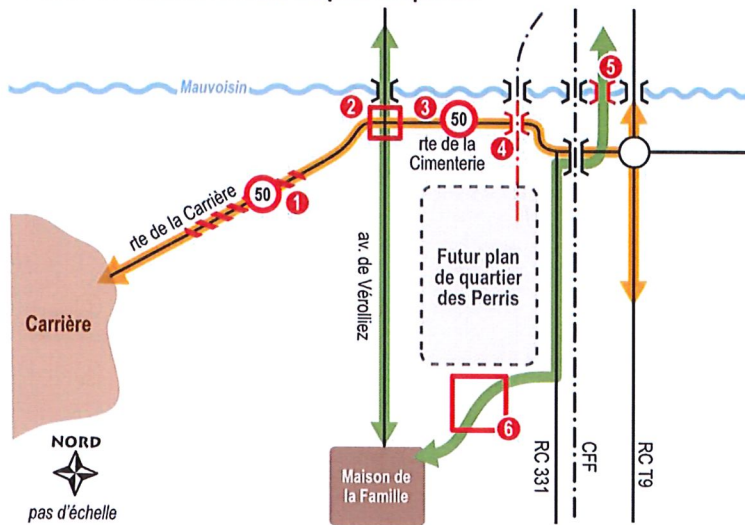
Figure 4 – Accès piétons : analyse multicritères et choix

4. Mise au point et phasage

4.1. Accessibilité par phases

La figure 5 présente le **phasage recommandé** vis-à-vis du plan de quartier des Perris, ainsi que les **mesures** à mettre en œuvre progressivement pour le bon déroulement.

Phase 1 : avant le chantier du plan de quartier



Mesures

- ① Modération sur la rte de la Carrière (décrochements latéraux et abaissement de la vitesse à 50 km/h).
- ② Réaménagement et sécurisation du carrefour av. de Vérolle / rte de la Carrière.
- ③ Abaissement de la vitesse (50 km/h) sur la rte de la Cimetière.
- ④ Suppression du pont ferroviaire désaffecté (pour disposer d'un gabarit poids-lourds).
- ⑤ Nouvelle passerelle modes-doux.
- ⑥ Viabilisation du cheminement piéton existant.

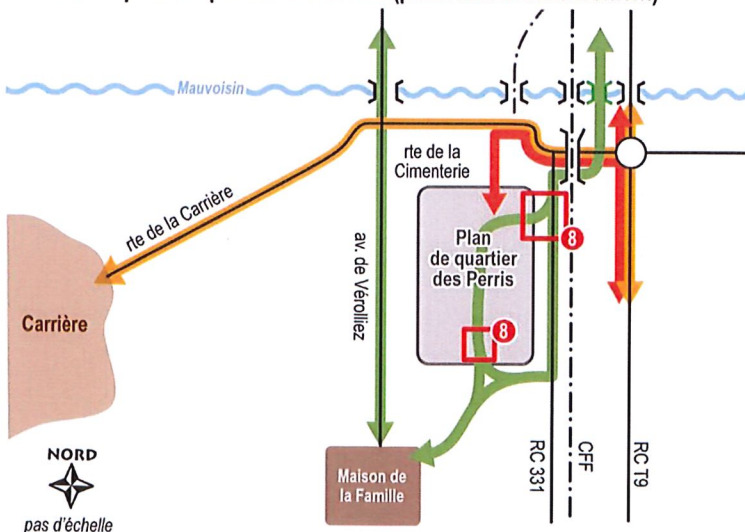
Phase 2 : pendant le chantier du plan de quartier



Mesures

- ⑦ Réaménagement de l'accès au site des Perris et sécurisation du carrefour (visibilité défectueuse actuellement).

Phase 3 : plan de quartier en service (partiellement/entièrement)



Mesures

- ⑧ Accès modes doux et desserte interne du quartier à assurer.

Légende:

- ↔ Poids-lourds
- ↔ Modes doux
- ↔ Accès routier plan de quartier

Infographie Citec 2019

Figure 5 – Phasage et mesures d'accompagnement

4.2. Rte de la Carrière

Concernant la **mesure 1**, il est proposé de réaménager la rte de la Carrière en **rénovant le revêtement** et en **réduisant les gabarits actuels** à l'aide de marquage et de la pose de rochers (respect du marquage et « espace piéton »), comme proposé sur la figure 6 ci-contre. Alors que la rénovation du revêtement est recommandée sur **toute la longueur de la route**, le **reste des aménagements n'est pas utile à l'extrémité Ouest** (peu de déficits de sécurité sur ce tronçon car pas de potagers ou accès). Le 50km/h sera également la vitesse maximale autorisée désormais.

Le tableau 1 ci-dessous donne le chiffrage estimatif de cet aménagement.

Tableau 1 – Chiffrage estimatif réaménagement rte de la Carrière

Mesure	Montant (arrondi à +/- 500.-)
1. Réfection de l'enrobé (395m de long et 9m de largeur)	86'000.-
2. Marquage lignes de bordure ou de guidage (OSR 6.15/16) sur 260m	2'500.-
3. 6 blocs d'enrochement (1m ³)	1'500.-
4. Achat et pose de deux panneaux OSR 2.30 avec mât	1'000.-
Total	88'500.-

L'estimation de la réfection de l'enrobé est issue du chiffrage transmis par la Commune (Sabeco SA). La pose des six blocs d'enrochement n'est pas comprise ici, partant du principe que les services techniques communaux s'en chargent.



Figure 6 – Esquisse de réaménagement de la rte de la Carrière

4.3. Carrefour av. de Vérollez / route de la Cimenterie

Concernant la **mesure 2**, à savoir la sécurisation du carrefour av. de Vérollez / rte de la Cimenterie, une esquisse de **réaménagement du carrefour** est proposée sur la figure 7. Les principales modifications proposées sont les suivantes :

- **Itinéraire piéton continu** : aménagement d'un trottoir de 1.50m de large depuis le quartier des Cases jusqu'à un nouveau passage pour piéton sur la rte de la Cimenterie (situé un peu plus à l'Est pour respecter les distances de visibilité à une vitesse de 50km/h). Un nouveau trottoir fait ensuite le lien jusqu'à celui existant sur l'av. de Vérollez au Sud (lien entre les deux par un nouveau passage piéton).
- **Carrefour** : modification du cédez-le-passage depuis l'Ouest par un stop plus avancé (permettant d'ouvrir l'angle de visibilité) et cédez-le-passage au Sud également avancé (resserrement du carrefour).

